



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 NOVEMBRE à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Christine RAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PRESENTS : M. REVEILLAUD Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme ASSELIN Karine - M. BIASON Christophe - M. BLANCHARD Bernard - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. BIGNET Grégory (arrivé au point n°9) - Mr CINTRACT Stéphane - Mme VACHON Christèle - M. DESFEUX Gervais - Mme ALOIN Séverine - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

Pouvoirs : Mme HERMOUET Karine (donne pouvoir à Mme Stéphanie TOUZALIN) - Mme DIMIER Brigitte (donne pouvoir à Mr Christophe BIASON) - M. PASTOUR Patrick (donne pouvoir à Mr Pascal GALARD) - M. MICHAUD Mickaël (donne pouvoir à Nicolas REVEILLAUD) - M. VIZQUEL Charles (donne pouvoir à Mr Christophe BIASON)

Excusé : - Mme PINAUDEAU Catherine - M. GITTON Hugo - M. LE HELLEY Johnny

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Adopté à l'unanimité

1. Remplacement de l'adjointe à l'action sociale

Le point n° 1 est retiré de l'ordre du jour, l'élue n'ayant pas reçu la notification préfectorale actant sa démission.

2. Convention de mécénat avec la SOREGIES concourant à la mise en valeur du patrimoine.

SOREGIES sollicite tous les ans la commune pour son action de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine au sujet de la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Il est proposé au conseil municipal de signer cette convention pour l'année 2021-2022 et pour les années à suivre et sur la durée du mandat.

L'installation des guirlandes se fera la 1^{ère} semaine de décembre et elles seront retirées dans la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de mécénat pour les illuminations de Noël, pour l'année 2021/2022 et pour les années à suivre sur la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

3. Convention de mise à disposition du service DECLALOC.

Ce point a été présenté en dernier afin de permettre à l'élu référent d'être présent

La Communauté urbaine, à la suite de son programme de valorisation de la taxe de séjour, propose aux communes volontaires la mise à disposition gracieuse de l'outil DECLALOC'.

La location des meublés de tourisme à une clientèle de passage a connu un essor notable ces dernières années notamment avec le développement de la location entre particuliers au travers de plateformes numériques.

- ⇒ Un meublé de tourisme, classé ou non, doit être déclaré auprès du maire de la commune où est situé le meublé. (voir Art L.324-1-1 du code du tourisme).
- ⇒ Une chambre d'hôtes doit être déclarée auprès du maire du lieu de l'habitation (voir Art L. 324-4 du code du tourisme).

Pour cela 2 CERFA sont à disposition : N° 14004*04 pour les meublés de tourisme et N° 13566*03 pour les chambres d'hôtes.

Afin de faciliter la mise en œuvre des procédures permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes de respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur, la communauté urbaine a adhéré au service DECLALOC.FR de la société Nouveaux Territoires.

Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

Par la présente convention, la Communauté urbaine met gracieusement ce service à la disposition des communes du territoire de Grand Poitiers.

Sur proposition de Grégory BIGNET, conseiller délégué au tourisme, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- *Mettre à disposition des déclarants de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes, un outil permettant la dématérialisation des déclarations.*
- *Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.*
- *Prendre acte que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations.*
- *Autoriser le Maire à informer les habitants ou professionnels et à notifier cette décision aux services préfectoraux.*

Adopté à l'unanimité.

4. Convention Territoriale Globale CTG.

La Convention Territoriale Globale CTG vise à définir le projet stratégique du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a été établie à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet de :

- Identifier les champs respectifs d'intervention du territoire de Grand Poitiers et de la Caf de la Vienne,
- Déterminer les objectifs communs au regard des besoins prioritaires du territoire et les engagements de chacun des partenaires pour y répondre,

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- Définir les modalités de collaboration entre les territoires de Grand Poitiers et la Caf de la Vienne sur les axes et enjeux communs,
- Pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.

La CTG est une opportunité pour structurer la politique sociale du territoire de Grand Poitiers.

5 ambitions communes ont été définies sur le territoire :

- Consolider et coordonner l'existant
- Développer une culture commune
- Développer des complémentarités en fonction des besoins de la population
- Expérimenter de nouvelles façons de travailler ensemble/ de nouveaux projets
- Adapter les interventions aux besoins et spécificités des territoires

2 axes principaux ressortent couvrant les domaines d'intervention suivants :

- **Axe 1 : SERVICE AUX FAMILLES**
 - Petite enfance
 - Enfance jeunesse
 - Jeunesse
 - Parentalité
- **Axe 2 : ACCES AUX DROITS ET CADRE DE VIE**
 - Accès aux droits
 - Aide alimentaire
 - Animation de la vie sociale
 - Gens du voyage
 - Logement
 - Mobilité

Il est proposé au conseil municipal de signer cette Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Le Maire précise que le principe de territorialité est à nouveau mis en avant, et repris dans l'article 4 de la convention, ainsi la commune reste le lieu de proximité privilégié pour les familles. Grand Poitiers reste quant à elle, une ressource à différents niveaux suivant les thématiques mais ne se substitue pas au rôle des communes. Au niveau des finances, les aides apportées par la CAF restent les mêmes et concernent essentiellement la maison des jeunes et le périscolaire. Les autres axes ne sont pas d'actualité à ce jour sur notre commune.

Quelques données importantes à retenir :

Evolution de la population : le taux pour la commune est compris entre 2.4 et 10% sur 2012 à 2017, la commune est donc dans une bonne dynamique.

Naissances : bien que sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, le taux de croissance annuel moyen est négatif (-1.1%), notre commune se situe dans une moyenne haute allant de -1.1% à 5.5% (données de 2019).

Famille avec enfants : Si on se compare avec des communes similaires comme Dissay (560) ou Lusignan (313), le nombre de famille avec enfants (523) est significatif. Notre politique pour l'enfance jeunesse prend donc tout son sens.

Famille monoparentale : Sur le territoire de Grand Poitiers, 1/3 des familles avec enfants sont monoparentales, on constate ainsi une évolution de la société. On compte sur Beaumont Saint-Cyr 92 familles monoparentales mais ce chiffre n'a cessé d'augmenter car entre 2012 et 2017, le taux d'évolution est à plus de 14%.

Services aux familles : Autant dans le sud, l'est et l'ouest les services sont très peu fournis autant dans le centre et le nord, les structures sont nombreuses. Cette dynamique est

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

notamment le fruit de la politique de l'ex-CC du Val Vert du Clain basée sur l'enfance et la petite enfance.

Au vu de ces statistiques, il conviendra que les réflexions et actions des commissions puissent en tenir compte.

Tous nouveaux services rentrant dans les axes proposés par la CTG pourront se voir allouer des aides financières par la CAF.

La crise sanitaire n'a pas permis de travailler sur la CTG en 2020, le travail a donc été reporté sur 2021, ainsi l'application de cette convention est rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte les termes de la convention avec Grand Poitiers et la CAF*
- *Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjointe déléguée, à signer la convention ou toutes pièces nécessaires à son application.*

Adopté à l'unanimité.

5. Pavillon Bleu.

Il est proposé de renouveler la candidature au Pavillon Bleu pour l'année 2022.

La commune doit se charger de payer la cotisation.

La SAGA propose de prendre en charge comme l'année dernière 50 % de cette cotisation (pour information cotisation 2021 : 1380€, soit 690€ pour la commune).

Sébastien BLAIN demande si ce label a eu un impact positif sur la fréquentation du lac pendant la période estivale. Le Maire répond que l'impact est difficilement chiffrable car avec la pandémie, les choses ont changé, à noter tout de même une augmentation du nombre de vue sur le site internet pour le Parc de loisirs, et un retour certains des poitevins sur le secteur.

Christophe BIASON précise que l'implication des jeunes via la maison des jeunes pour venir nettoyer le parc pendant les vacances, contribue à l'obtention de ce label de « Pavillon bleu ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *D'acter le renouvellement de la candidature pour le Pavillon Bleu*
- *De prendre en charge le paiement de la cotisation à hauteur de 50% pour l'année 2022 et pour les années à suivre et sur la durée du mandat.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, à signer la convention ou toutes pièces nécessaires à son application.*

Adopté à l'unanimité.

6. Convention relative à l'implantation de la signalétique du circuit de randonnée de Naintré « Baudiment » et Colombiers.

Il est proposé de signer 2 conventions avec la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld pour définir le rôle de chacun dans l'implantation du balisage du circuit :

- « Baudiment » sur Naintré
- « Le Rouhet » sur Colombiers.

Le Maire précise que tout chemin de randonnée qui a un intérêt patrimonial, culturel ou touristique doit être inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Ce PDIPR géré par le Département concerne des chemins ruraux, des voies

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

publiques pour la continuité des itinéraires et des chemins privés sous réserve de convention de passage. Le PDIPR est ainsi opposable aux tiers et inscrit au PLU de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer les 2 conventions avec la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld pour définir le rôle de chacun dans l'implantation du balisage du circuit :

- « Baudiment » sur Naintré
- « Le Rouhet » sur Colombiers.

Adopté à l'unanimité.

7. Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé CEP.

La commune a adhéré pour 2021 au Conseil en Energie Partagé CEP mis en place par Grand Poitiers pour nous accompagner dans la transition énergétique de notre commune en maîtrisant les consommations et productions énergétiques liées à nos bâtiments.

La commune a bénéficié sur 2021 d'audits énergétiques notamment sur les écoles.

Il est proposé de reconduire cette adhésion pour un an reconductible 2 fois.

Cette nouvelle convention permettra également :

- Le déploiement de l'outil DeltaConso Expert et la possibilité de récupérer les factures de fluide de la commune automatiquement via CHORUS PRO (facilitation du suivi énergétique de la commune, pour la préparation d'un bilan annuel, gain de temps pour la commune car plus d'envois d'Excel ou de factures, etc.),
- La possibilité de nommer le CEP mandataire pour intégrer chaque année, à partir de Septembre 2022, les consommations annuelles d'énergie dans le logiciel de l'ADEME OPERAT afin de répondre au décret Eco Energie Tertiaire
- Deux nouvelles missions d'accompagnement dans le cadre du programme ACTEE2 : La mise en place de solutions d'objets connectés (aussi appelés IOT tels que des capteurs de température, de qualité d'air, etc.) et l'accompagnement à la mise en place de marchés de performances énergétiques.

Grand Poitiers met en priorité le Plan Climat-Air-Energie Territoriale (PCAET) pour réduire notamment les émissions de gaz à effet de serre et vise d'ici 2030 :

- A réduire de 25% les consommations d'énergies
- A porter à 38% la part d'énergies renouvelables dans ces consommations

Afin d'accompagner les communes dans cette dynamique, Grand Poitiers a mis en place ce CEP ce qui permettra aux communes de maîtriser les consommations et productions énergétiques liées à leurs bâtiments.

Cette convention met en évidence le partenariat que l'on a avec Grand Poitiers comme support en ingénierie et en technicité.

Pour rappel, la commune reste dans la continuité de ces actions avec notamment l'aide de la Région, TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) qui a permis d'acquérir en 2016 les 2 voitures électriques et mettre en place un programme pour réduire les consommations d'éclairage public avec la diminution de l'intensité des lumières sur la RD910. Cette dernière action ne concerne que le secteur de Beaumont, la commission environnement s'interrogera sur l'utilité d'harmoniser les créneaux horaires de l'éclairage public sur le secteur de Saint-Cyr et en fera par à Grand Poitiers si besoin.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer la convention au Conseil en Energie Partagé CEP mis en place par Grand Poitiers.

Adopté à l'unanimité.

8. Avenant à la régie d'avance et de recette.

Le marché du mercredi près de la pharmacie comprend actuellement 5 commerçants. Chacun s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine public. Afin qu'ils puissent payer en numéraire, il est proposé d'étendre la régie de recette et d'avance créée en 2018 à l'encaissement des droits de place pour des marchés ou à toutes autres occupations du domaine public.

Pour rappel le droit de place est de 25 €/trimestre

La régie permet à une personne mandatée par le maire de payer ou encaisser de l'argent. Le régisseur est responsable financièrement de cette régie et doit reverser avec justificatif les sommes perçues à la trésorerie.

Le marché se déroule de 8h à 13h, un arrêté de stationnement a été pris sur une partie du parking car des voitures en excès de vitesse rendait dangereux l'espace dédié au marché. A ce jour, il n'y a que des bons retours, il est très agréable par la dynamique des commerçants.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- *D'étendre la régie de recette et d'avance à l'encaissement des droits de place pour les marchés ou à l'occupation du domaine public*
- *Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à son application*

Adopté à l'unanimité.

9. Travaux Rue de la mairie - tranche 2.

Suite à l'avis favorable des commissions voirie et finances, il est proposé de continuer les travaux de la rue de la mairie du City stade jusqu'au carrefour de la voie romaine. Le financement prévu serait un fonds de concours pris sur les fonds propres de la commune.

La 1ère partie des travaux sera finie d'ici la fin de la semaine 46

La tranche 2 commence au city stade jusqu'à la voie romaine.

Les travaux seront réalisés à minima mais avec les éléments de réfections nécessaires

Le gravillonnage et l'enrobée seront réalisés sur toute la longueur en même temps que la 1ère partie.

Sur la partie la plus étroite vers la voie romaine le service mobilité de Grand Poitiers doit revoir l'accessibilité pour y intégrer une voie partagée car la voirie présente à cet endroit une pente de plus de 2% (4%). Un marquage au sol adapté devrait convenir, il sera pris en charge par Grand Poitiers mais ne pourra se faire qu'aux beaux jours.

Une végétalisation est également prévue.

Cette 2^{ème} partie devrait atteindre 61 000 € environ.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition des commissions voirie et finances, le conseil municipal décide de continuer les travaux de la rue de la mairie - tranche 2 - financés par les fonds propres de la commune. Un versement d'un fonds de concours sera versé à Grand Potiers à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

POUR INFORMATION

10. Travaux sur le pont du Clain RD82

Du 14 février au 15 avril 2022.

L'ouvrage consiste en la remise en état du pont avec des travaux d'étanchéité, la pose de fourreau et de peinture.

La déviation se décalera vers Dissay ou Domine (Naintré) pour les véhicules légers

L'enveloppe serait de 182 000 € + 30 000 enrobées = 212 000 € prise en charge par le Département.

11. Catastrophe naturelle pour sécheresse : une nouvelle demande pour l'année 2021 sera déposée en Préfecture. Les habitants sont appelés à se faire connaître en mairie avant le 13 décembre 2021.

12. RAPPEL : CINEMA mardi 16 novembre à 20h 30 à la salle des fêtes : « POURRIS GATES » prochain le jeudi 23 décembre avec 2 séances.

13. orKS GRAND POITIERS

le 27 novembre 2021 de 10 h à 18h

Stéphane CINTRACT a présenté le sujet.

orKs GRAND POITIERS est une association de gamers (personnes jouant en compétition au jeux vidéo) de plus de 300 adhérents que Grand Poitiers sponsorise.

La manifestation « Family Game festival » est prévue à la salle des fêtes. Il y aura 15 à 20 pôles sur le thème du « rétrogaming » (vieilles consoles...).

Des stands de ludoéducatif pour les plus petit, « Freeplay », « rythme and play » (aire de jeux interactif...) animeront la journée.

L'entrée sera libre et gratuite mais restreinte à 50 personnes en même temps.

Autres points :

*Christelle VACHON : un appel est lancé **aux bénévoles pour aider** à l'animation qui se réalisera au magasin ALDI sur Chasseneuil du Poitou pour récolter des dons pour la Banque Alimentaire : 4 créneaux horaires de 3 personnes les 26 et 27 novembre. Il faudra donner des prospectus et réceptionner les produits. L'année dernière, il y a eu un bon retour.*

*Sébastien BLAIN : **1ère journée participative sur la RD 910** (phase de test) distribution de graines pour fleurir les pieds de murs. La distribution se fera sur le parking près de la pharmacie. Des conseils pour planter les graines seront donnés aux habitants : mercredi 17 novembre de 9h30 à 11h.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h30.

Le prochain conseil est prévu le lundi 13 décembre 2021 à 20h dans la salle du conseil municipal.